

Aplypro : abrogation des décisions d'attribution

De nombreuses PFMP étaient jusqu'à présent bloquées pour les élèves ayant changé :

- ▶ d'établissement,
- ▶ de statut,
- ▶ ou de MEF (ou de libellé de classe).

En effet, il fallait pour ceux-là abroger la Décision d'Attribution (DA) initialement générée.

Cette fonctionnalité d'Abrogation est désormais disponible dans ApLyPro et elle permet donc de :

- ▶ fermer les droits à percevoir l'allocation suite au changement de situation comme listé ci-dessus
- ▶ générer la nouvelle DA
- ▶ débloquer la mise en paiement pour la nouvelle scolarité, comme pour celle fermée.

Cette action relève de la responsabilité du Chef d'établissement, ordonnateur.

Les élèves concernés sont maintenant identifiés dans ApLyPro via le lien « Abroger ».

En s'appuyant sur le guide ci-après, l'établissement peut donc abroger la DA et retenter la demande de paiement pour les PFMP jusqu'alors « bloquées ».

Aplypro : abrogation des décisions d'attribution

ATTENTION :

Pour les élèves ayant changé d'établissement, la DA doit être abrogée par le lycée d'origine pour que le nouvel établissement puisse générer une nouvelle DA et ainsi ouvrir un nouveau droit à l'allocation pour les PFMP réalisées dans ce nouvel établissement.

Il se peut que les demandes de paiement relancées soient bloquées pour cause d'une autre PFMP présente à la même date. Il convient alors que les deux établissements se rapprochent l'un de l'autre, pour que l'un des deux supprime la PFMP qui n'est pas couverte par la scolarité de l'élève.

Pour les élèves ayant changé de classe ou de MEF dans le même établissement, une fois la DA initiale abrogée, il est nécessaire de générer une nouvelle DA à partir de la page d'accueil.

Remarque importante : les données ont d'ores et déjà été redressées afin de supprimer des doublons de scolarités. Les demandes de paiement qui étaient alors bloquées ont été automatiquement relancées.

Exemple d'une élève ayant changé de scolarité dans son établissement : elle apparaît sortie de classe en 1^E 11

Saisir 12 coordonnées bancaires

Saisir une PFMP pour toute la classe

| Élèves (1) | Décisions d'attribution ✓ 1 / 1 | Coordonnées bancaires ✗ 0 / 1 | PFMPs (0) |
|---------------------------------|--|--|---|
| PAYANT Fabienne | ✓ ÉDITÉE | ✗ NON SAISIES Saisir les coordonnées bancaires | <ul style="list-style-type: none">Ajouter une PFMP individuelle |

Élèves sortis de la classe

| Élèves (14) | Décisions d'attribution ✓ 14 / 14 | Coordonnées bancaires ✗ 3 / 14 | PFMPs (6) |
|---|--|--|---|
| BASQUILLON Bruno | ✗ ABROGÉE | ✓ SAISIES Modifier les coordonnées bancaires | <ul style="list-style-type: none">✓ VALIDÉE mars 2024✓ VALIDÉE oct. 2023Ajouter une PFMP individuelle |
| BENZEGHIBA Adrien | ✓ ÉDITÉE Abroger | ✗ NON SAISIES Saisir les coordonnées bancaires | <ul style="list-style-type: none">Ajouter une PFMP individuelle |
| FANTON D'ANDON Zacharie | ✓ ÉDITÉE Abroger | ✗ NON SAISIES Saisir les coordonnées bancaires | <ul style="list-style-type: none">Ajouter une PFMP individuelle |
| FOUILLAC Aurore | ✓ ÉDITÉE Abroger | ✓ SAISIES Modifier les coordonnées bancaires | <ul style="list-style-type: none">✓ VALIDÉE avr. 2024✓ VALIDÉE déc. 2023Ajouter une PFMP individuelle |

Elle apparaît comme scolarisé en classe de 1^E 13

Classe de 1E13

Les apprentis ne sont pas bénéficiaires de l'allocation

Si des apprentis apparaissent dans vos classes, ils ne sont pas concernés par l'allocation. Nous allons bientôt les retirer d'APLyPro, vous devez les ignorer lors de vos saisies.

Saisir 18 coordonnées bancaires

Saisir une PFMP pour toute la classe

Compléter 1 PFMP **↔ A COMPLÉTER**

| Élèves (2) | Décisions d'attribution ✔ 2 / 2 | Coordonnées bancaires ✘ 1 / 2 | PFMPs (1) |
|---|--|--|--|
| FOUILLAC Aurore | ✔ ÉDITÉE | ✔ SAISIES Modifier les coordonnées bancaires | <ul style="list-style-type: none">✔ VALIDÉE avr. 2024Ajouter une PFMP individuelle |
| MAGLOIRE LA GREVE Juliane | ✔ ÉDITÉE | ✘ NON SAISIES Saisir les coordonnées bancaires | <ul style="list-style-type: none">Ajouter une PFMP individuelle |

Élèves sortis de la classe

| Élèves (18) | Décisions d'attribution ✔ 18 / 18 | Coordonnées bancaires ✘ 1 / 18 | PFMPs (3) |
|-------------|--|---------------------------------------|-----------|
| ... | ✔ ÉDITÉE | ✘ NON SAISIES | ... |

Elle a effectué des PFMP sur sa scolarité fermée, ses demandes de paiement sont bloquées

Demandes de paiement



Action possible sur le paiement

Vous avez corrigé le problème mentionné dans la liste des erreurs et vous souhaitez redemander un envoi en paiement.

Je confirme que je suis le responsable légal de l'établissement et qu'en tant qu'ordonnateur je valide informatiquement ces demandes de paiement.

[Retenter la demande de paiement](#)

✖ BLOQUÉE → 🔄 EN TRAITEMENT → ✅ PAIEMENT ENVOYÉ

Il manque des données pour envoyer le paiement : Les élèves ayant changé de formation, de statut ou d'établissement doivent avoir une abrogation de leur décision d'attribution passée. Ce document peut être généré dans la liste des élèves.

Dernière mise à jour le mercredi 19 juin 2024 à 15h45

Il est possible d'abroger la Décision d'Attribution liée à sa scolarité terminée (Sortie de la classe, pour changement de formation)

Saisir 12 coordonnées bancaires Saisir une PFMP pour toute la classe

| Élèves (1) | Décisions d'attribution ✔ 1 / 1 | Coordonnées bancaires ✖ 0 / 1 | PFMPs (0) |
|---------------------------------|--|--|---|
| PAYANT Fabienne | ✔ ÉDITÉE | ✖ NON SAISIÉS Saisir les coordonnées bancaires | Ajouter une PFMP individuelle |

Élèves sortis de la classe

| Élèves (14) | Décisions d'attribution ✔ 14 / 14 | Coordonnées bancaires ✖ 3 / 14 | PFMPs (6) |
|---|--|--|---|
| BASQUILLON Bruno | ✖ ABROGÉE | ✔ SAISIÉS Modifier les coordonnées bancaires | <ul style="list-style-type: none">✔ VALIDÉE mars 2024✔ VALIDÉE oct. 2023 Ajouter une PFMP individuelle |
| BENZEGHIBA Adrien | ✔ ÉDITÉE Abroger | ✖ NON SAISIÉS Saisir les coordonnées bancaires | Ajouter une PFMP individuelle |
| FANTON D'ANDON Zacharie | ✔ ÉDITÉE Abroger | ✖ NON SAISIÉS Saisir les coordonnées bancaires | Ajouter une PFMP individuelle |
| FOUILLAC Aurore | ✔ ÉDITÉE Abroger | ✔ SAISIÉS Modifier les coordonnées bancaires | <ul style="list-style-type: none">✔ VALIDÉE avr. 2024✔ VALIDÉE déc. 2023 Ajouter une PFMP individuelle |

⚠ Êtes-vous certain(e) de vouloir abroger cette décision d'attribution ?

- Etudiant : Aurore FOUILLAC
- Classe : 1E11 - 1ERPRO PHOTOGRAPHIE
- Fin de scolarité : 2024-06-13

Je confirme que je suis le responsable légal de l'établissement et qu'en tant qu'ordonnateur mon nom peut être inscrit sur les documents générés, et que je le valide informatiquement.

[Annuler](#)

[Confirmer l'abrogation](#)

La décision d'attribution de la formation qu'elle a arrêtée est maintenant abrogée.
Pour débloquer sa mise en paiement, il faut maintenant aller sur la PFMP

Élèves sortis de la classe

| Élèves (14) | Décisions d'attribution ✓ 14 / 14 | Coordonnées bancaires ✗ 3 / 14 | PFMPs (6) |
|---|--|--|---|
| BASQUILLON Bruno | ✗ ABROGÉE | ✓ SAISIES Modifier les coordonnées bancaires | <ul style="list-style-type: none">✓ VALIDÉE mars 2024✓ VALIDÉE oct. 2023Ajouter une PFMP individuelle |
| BENZEGHIBA Adrien | ✓ ÉDITÉE Abroger | ✗ NON SAISIES Saisir les coordonnées bancaires | <ul style="list-style-type: none">Ajouter une PFMP individuelle |
| FANTON D'ANDON Zacharie | ✓ ÉDITÉE Abroger | ✗ NON SAISIES Saisir les coordonnées bancaires | <ul style="list-style-type: none">Ajouter une PFMP individuelle |
| FOUILLAC Aurore | ✗ ABROGÉE | ✓ SAISIES Modifier les coordonnées bancaires | <ul style="list-style-type: none">✓ VALIDÉE avr. 2024✓ VALIDÉE déc. 2023Ajouter une PFMP individuelle |
| JUSSELME Germaine | ✓ ÉDITÉE Abroger | ✗ NON SAISIES Saisir les coordonnées bancaires | <ul style="list-style-type: none">Ajouter une PFMP individuelle |

En retentant la demande de paiement, elle passe

15 jours x 15 € par jour = 225 €
600 € de plafond maximum par an
0 € engagés par les PFMPs précédemment déclarés.

Demande de paiement



Action possible sur le paiement

Vous avez corrigé le problème mentionné dans la liste des erreurs et vous souhaitez redemander un envoi en paiement.

Je confirme que je suis le responsable légal de l'établissement et qu'en tant qu'ordonnateur je valide informatiquement ces demandes de paiement.

[Retenter la demande de paiement](#)

BLOQUÉE → EN TRAITEMENT → PAIEMENT ENVOYÉ

Il manque des données pour envoyer le paiement : Les élèves ayant changé de formation, de statut ou d'établissement doivent avoir une abrogation de leur décision d'attribution passée. Ce document peut être généré dans la liste des élèves.

Dernière mise à jour le mercredi 19 juin 2024 à 15h54

Paiement

225 € à payer

15 jours x 15 € par jour = 225 €
600 € de plafond maximum par an
0 € engagés par les PFMPs précédemment déclarés.

Demande de paiement

EN ATTENTE → EN TRAITEMENT → PAIEMENT ENVOYÉ

La demande de paiement a toutes les informations nécessaires. Elle sera intégrée dans le prochain lot journalier.

Dernière mise à jour le vendredi 21 juin 2024 à 07h42